

Une publication sur le féminisme

Autor(en): **Serment, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 320

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La loi vaudoise et les institutrices mariées

Victoire! Dans sa séance du 27 novembre, le Grand Conseil vaudois, en premier débat, par 92 voix contre 36, a repoussé l'article 62 du projet de loi sur l'instruction primaire qui prévoyait la démission d'office de l'institutrice se mariant. Victoire prévue, mais qui n'en est pas moins douce pour toutes celles qui ont travaillé à l'abrogation de cet article. Les journaux se sont plu à relever le sérieux de la discussion, sa tenue élevée, son ton courtois; on n'y a entendu contre les institutrices mariées aucune de ces accusations qui figurent dans l'exposé des motifs et qui ont blessé profondément les pédagogues dans leur dignité de femmes et leur honneur professionnel. A ceux qui nous reprochent sans cesse une imaginaire collusion avec les partis de gauche, il ne nous déplaît pas de souligner que les socialistes étaient partisans de l'article 62 et que plusieurs de leurs chefs ont parlé contre les institutrices mariées. La Commission elle-même avait renoncé à défendre cet article, même M. Rochat, directeur de la *Revue*, qui a fait minorité. M. Rochat est pourtant féministe et ne s'en cache pas: serait-ce que la direction du plus important organe radical du canton de Vaud oblige à changer d'opinion et à reculer?

A propos de cette victoire, il convient de dire une fois encore l'humiliation éprouvée par les femmes, qui ne peuvent elles-mêmes prendre la défense de leurs intérêts, qui sont obligées de recourir aux lettres et aux démarches personnelles auprès des députés, alors qu'il serait si simple, si équitable, si logique, que les femmes eussent dans les corps législatifs des représentants qui pourraient exprimer enfin cette opinion féminine, qui n'est pas nécessairement la même que l'opinion masculine, et que nulle part en Suisse on n'a la possibilité de faire entendre. On ne peut s'empêcher de penser que tout le temps, toutes les heures employées à se concerter, en conférences, en conciliabules, à rédiger des lettres personnelles ou collectives, pourraient être plus utilement employées...

Serait-ce que l'idée de la représentation féminine fait quelque progrès? Le premier orateur qui se leva pour demander la suppression de l'article 62, M. Paul Kuës (Montreux), dit en commençant: «*Mesdames et Messieurs*». Ou bien ne pensait-il qu'à la tribune publique, où les femmes étaient nombreuses et se gardèrent bien de manifester dans un sens ou dans l'autre, plus sages en cela que bien des hommes que nous savons?

* * *

Nos petits hommes se poursuivent dans les étroites allées avec des cris d'oiseaux,

Je suis bien, près de toi, sur le banc, dans l'ombre verte.

Je suis bien sous les arbres qui se rejoignent et s'arrondissent au-dessus de nos têtes,

Je suis bien dans cette paix et cette joie de la nature, avec ce bruit frais des eaux.

« En 1926, j'ai publié les *Heures du Foyer*¹ qui m'ont valu le prix de littérature spiritualiste. Je dis dans mon prologue: «*Pourquoi, femmes qui chantez votre amour, parlez-vous toujours de haine? L'amour c'est une paix profonde et musicale, c'est aussi la douceur d'un cœur qui s'abandonne...*»

Nous disons à M^{me} Charasson tout le bien que nous pensons de ce captivant et émouvant petit livre. La première partie dit les fiançailles, la deuxième le foyer, ses joies et ses souffrances, les naissances et les morts. Dans la troisième partie, l'auteur chante la terre natale, la patrie normande, et pleure la mort du frère, soldat-martyr, tombé dans un bois du côté d'Arras. Minés par la douleur, les vieux parents le suivent dans la tombe:

O doux visage rose pâle avec des cheveux de soie grise,

Maman aux traits sereins, maman jolie,

Maman d'argent qui étais bonne,

Tu t'es donc effacée à jamais du rêve de ma vie?...

¹ *Les Heures du Foyer*, chez E. Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. Prix: fr. 10.— français.

Dans cette même session, M. A. Freymond (Lausanne) a déposé une motion demandant l'institution d'un «*Conseil cantonal d'éducation*». Gageons que, si le Conseil d'Etat y donne suite, on ne songera pas à faire dans le Conseil proposé une place aux femmes. Et pourtant l'éducation est un domaine où l'on consent à nous reconnaître quelques clartés.

S. B.

* * *

Enfin, elle a passé en premier débat devant l'autorité législative, cette fameuse loi scolaire vaudoise. On pouvait se demander quand cet événement-là aurait lieu; il y a si longtemps que l'on discute de l'avant-projet. Elle a passé, et l'article 62, qui devait renvoyer de leur classe les institutrices rompant avec le célibat, a été supprimé. Il est supprimé, c'est tout simple; et, dans la joie de la réussite, nous sommes tentées déjà d'oublier combien il a fallu y travailler.

Un point à relever, en tout cas, c'est l'unanimité qui s'est manifestée sur ce sujet-là chez les Associations féminines du canton. Si les députés ont reconnu le bon droit de l'institutrice, il a fallu le renseigner et leur montrer que les femmes, en grand nombre, formaient bloc contre l'article en question. «*L'union fait la force*», d'autres l'ont dit avant nous; cette fois-ci, encore, nous en voyons le résultat.

Et maintenant, que feront pour le suffrage celles qu'ont si bien défendues les suffragistes? Le *Mouvement Féministe* est envoyé gratuitement ces derniers temps à un bon nombre d'adresses, en particulier à des institutrices. Nous espérons que plusieurs s'y abonneront, ou fonderont un groupe dans leur localité, ou, s'il en existe déjà un, se joindront simplement aux rangs de celles qui en font déjà partie.

Les femmes doivent montrer toujours plus qu'elles comprennent le mot solidarité, le seul qui soit à la hauteur des tâches de demain.

Au nom de quelques féministes:

L. CORNUZ.

Une publication sur le féminisme

Même parmi celles d'entre nous qui comprennent et lisent volontiers l'allemand, nous étions plusieurs à estimer que le Comité de la *Saffa*, éditeur de monographies sur la situation et l'activité de la femme suisse, nous avait mises, nous autres Romandes, à la portion congrue: une seule monographie en français sur huit: la proportion n'y était pas, décidément! En fallait-il conclure que les compétences sont proportionnellement plus rares de ce côté-ci de la

La quatrième partie des *Heures du Foyer*, ce sont les heures de l'âme chrétienne. Souvenirs de maladie:

Qui donc vous aime sur la route âpre où vous nous entraînez malgré nous?

Vous seule, pourtant, pouvez nous ramener au pied de cette croix que bien souvent nous cherchons tous à ne pas voir...

En cette année 1929, Henriette Charasson a publié *Deux petits hommes et leur mère*¹ qui a été aussi couronné par l'Académie française. Comme les *Heures du Foyer*, ce livre se présente fort bien; les poèmes en prose de cette forme claudélienne qu'affectionne l'auteur et où elle excelle sont encadrés discrètement. On dirait un missel. Et comme un missel, il est embaumé de parfums d'amour... d'amour conjugal, d'amour maternel, d'amour pour son Dieu. Il faudrait pouvoir tout citer de ce recueil touchant, qui élève l'âme et la console, et, je crois qu'aucune maman ne le lira sans s'émouvoir... Mais ce seront des pleurs si douces et si sacrées qu'on les cachera.

Amour conjugal:

Cette pudeur de l'âme, entre lui et moi, si puissante que, lorsqu'il me tient serrée dans ses bras, sur son cœur fort et sage,

Il me dit seulement tout bas: «*Je l'aime...*» comme s'il chargeait quelque sylphe aérien de son message...

¹ *Deux petits hommes et leur mère*, chez Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. Prix: fr. 10.— français.

frontière linguistique, ou simplement que de la force des choses elles sont moins connues à Berne, où se concentrait nécessairement le gros du travail en vue de notre grande Exposition féminine nationale?... Nous ne tenterons pas de résoudre la question, mais nous sommes doublement heureuses de pouvoir annoncer aujourd'hui aux lecteurs et lectrices du *Mouvement Féministe* une compensation, même tardive.

La captivante étude sur *Le Féminisme en Suisse* de M^{me} Annie Leuch-Reineck vient de paraître en traduction française¹, ce qui lui assure une large diffusion dans toute notre Suisse romande, et aussi, souhaitons-le, des lecteurs chez nos voisins de France et de Belgique. Cet opuscule, très bien fait, et qui au bout d'une année n'a rien perdu de son intérêt et de son actualité, sera bientôt nous en avons la persuasion, entre les mains de toutes les femmes engagées dans un travail social quelconque. Il condense et résume en effet dans sa première partie nombre de renseignements précieux épars ailleurs, tandis qu'il groupe pour la première fois dans une seconde partie les faits relatifs à l'époque la plus récente: nous voulons parler de ceux de la période de guerre et surtout de l'après-guerre, dont il nous fait saisir à merveille la signification et la portée.

Succédant à une courte introduction, un premier chapitre est consacré aux *Précurseuses*, puis vient l'histoire en raccourci du *mouvement féministe au XX^e siècle*. M^{me} Leuch fait excellemment ressortir que tout le développement ultérieur du féminisme fut chez nous — comme partout ailleurs — la conséquence logique et nécessaire du développement de l'instruction publique et de son extension progressive aux jeunes filles. Pestalozzi d'une part, avec ses initiatives hardies et ses vues prophétiques; Joséphine Butler d'autre part, avec sa mémorable campagne, sont ici comme deux têtes de ligne dont on ne saurait trop souligner la portée sociale décisive, à côté d'autres facteurs de moindre importance. Les deux chapitres suivants: *Développement du mouvement féministe*, et *Influence du mouvement féministe au point de vue social*, entrent dans plus de détails touchant l'organisation du mouvement, la naissance des associations professionnelles féminines, les activités sociales féminines et les premières tentatives dans le domaine de la politique; les nombreuses institutions d'utilité publique créées par les associations féminines, l'apparition d'une presse féminine et son développement, les premiers efforts de collaboration féminine en matière ecclésiastique, scolaire, etc., sont aussi passés en revue.

Et voici maintenant *La Guerre mondiale* et ses rapports avec le mouvement féministe (chap. V): création d'œuvres en faveur de nos soldats, puis d'œuvres de secours en faveur des victimes de la

¹ Traduction française de M^{lles} Daepfen et Millioud. Payot, éditeur. Voir aux annonces de publications.

Amour maternel :

O mon Dieu, je ne vous demanderai jamais de plus grandes délices,

Que celles que j'ai connues, des soirs, des nuits, penchées sur des berceaux habités,

Et regardant de longs cils noirs se recourber sur de petites joues lisses,

Et de vagues sourires se jouer sur des bouches édentées...

Amour religieux :

...Tu m'as donné une âme, mon Créateur, et cette âme je sais qu'il faudra que je la rapporte.

Et je ne te la rendrai pas pure et blanche comme elle l'était à à mon premier matin.

Mais je m'avance vers Toi, la face levée, les bras tendus et je chante avant d'être morte.

Dans la joie et la peine, dans l'espoir et la crainte, en descendant l'autre versant de mon jardin...

« ... Deux questions encore, chère Madame. Quelles influences littéraires?... Où en êtes-vous avec le féminisme?...

— J'ai aimé toute jeune le sentiment poétique et le style d'Henri Heine. Puis Beauclaire fut mon maître. Mais le vers d'allure classique me rebute; je m'en tiens à mes poèmes en prose. Quand au féminisme, je dois avouer qu'il ne me préoccupe guère; je vis si en dehors de ce mouvement. Ce qui me navre, c'est le statut nouveau nécessaire à la femme moderne. C'est si triste que chaque femme ne puisse avoir son foyer ! »

Jeanne VUILLIOMENET.

guerre, sur notre sol même et à l'étranger; puis enfin, chez nous, d'œuvres d'assistance aux victimes de la crise économique, — tout cela successivement au fur et à mesure des besoins. Et très tôt, la protestation de la conscience féminine contre la monstruosité barbare qu'est la guerre... Enfin, par voie de conséquence de ce qui se passait ailleurs, le suffrage féminin à l'ordre du jour aussi dans notre Suisse. Que de souvenirs ces pages n'évoquent-elles pas chez nous toutes qui avons travaillé de notre mieux en ces jours de détresse, souffrant avec notre peuple et avec l'humanité pantelante!... Ensuite *L'Après-Guerre*, c'est-à-dire l'effort de reconstruction, de rénovation, la lutte pour la vie dans un monde en proie à tous les anachronismes, à toutes les anarchies; l'importance prépondérante que prend alors le travail professionnel sous tous ses aspects; les associations nouvelles qui surgissent pour répondre aux besoins nouveaux, tout cela est évoqué en une large fresque qui se déroule...

Et pour finir, deux chapitres consacrés respectivement à *Quelques problèmes du mouvement féministe actuel*, et à de brèves considérations générales en manière de *Conclusions*. L'auteur ramène à deux grands problèmes fondamentaux ceux qui se posent à l'heure actuelle devant l'existence féminine, et elle les formule ainsi: « La femme doit pouvoir travailler, se faire sa place dans la vie économique, sans que l'équilibre général en souffre ». Certes, c'est un problème, et bien loin encore de sa solution!... Deuxièmement, il faut aussi « que la femme puisse collaborer aux affaires publiques » et au développement des institutions de l'Etat, en s'efforçant « d'étendre l'assistance sociale à tous les déshérités... de façon judicieuse, c'est-à-dire par la recherche des causes profondes de la « misère, en vue de les faire disparaître dans la mesure du possible. » Et cela non plus n'est pas près d'être résolu, par la bonne raison que; si l'élite masculine appelle le concours féminin de ses vœux et soutient les efforts faits dans ce sens, la grande masse de nos contemporains le redoute au contraire — avec raison, à son point de vue, qui n'a rien de celui d'un Charles Secrétan ou d'un Karl Hilty! Les problèmes pratiques qui découlent de ces deux principes sont ceux de la nécessité de l'apprentissage d'un métier pour toute jeune fille, à côté de l'acquisition d'un minimum de connaissances ménagères, non moins indispensables à toute femme. Les préoccupations relatives à une bonne préparation professionnelle et à l'ouverture aux femmes de nouvelles carrières rentrent dans cet ordre de choses, ainsi que celles relatives à la rémunération de travail de la femme et à la liberté du travail pour la femme, même mariée, si elle et son conjoint le jugent opportun ou nécessaire. Et — *last, not least* — l'épineuse question des domestiques, à laquelle il faut bien arriver à donner une solution, faute de quoi nous laisserions aux mains des antiféministes — hommes ou femmes — une arme redoutable: « Quoi, ces femmes qui aspirent à réformer le monde, qui ont des solutions toutes prêtes en faveur de la paix sociale et de la paix internationale, n'en auraient pas pour une question qui les touche de si près, qui les concerne elles seules, ou presque? » Le paragraphe que M^{me} Leuch consacre à ce sujet est à lire et à méditer... afin d'en faire notre profit le plus tôt possible!

Citons, enfin, dans le domaine de la législation: le développement de l'assurance-maternité et la question si débattue de la protection spéciale à accorder ou à ne pas accorder à la femme ouvrière; le régime matrimonial quant aux biens de la femme; la révision de la législation sur l'alcool, si importante pour la famille, et, d'une manière générale, tout ce qui a trait à la législation sociale. L'auteur rappelle, en terminant ce chapitre, la disposition du Pacte de la Société des Nations qui ouvre toutes grandes aux femmes qualifiées les portes de la nouvelle institution. Dans la pratique, ces portes ne sont jusqu'ici que très modestement entr'ouvertes, et pour nous, Suissesses, elles demeurent encore fermées... Sur le terrain international comme sur le terrain national, l'éloquent appel qu'adressait naguère Hélène de Mulinien à nos hautes autorités attend encore son exaucement: « Pères de la patrie, citoyens, « s'écriait-elle, faites une place à la femme dans tous les domaines: « parce que les malheureux ont besoin de la tendresse féminine; « parce que les mères ont une grande tâche à accomplir au sein « de la communauté; parce qu'enfin le besoin de la collaboration « féminine se fait partout sentir ! »

Nonobstant les lenteurs et les délais, si décourageants parfois, M^{me} Leuch croit fermement que le mouvement poursuivra son but

avec une persévérance inlassable et qu'il finira par l'atteindre, parce que cela est conforme à l'équité et dans la ligne de l'évolution commencée. Elle souligne en passant la tâche de plus en plus lourde qui est et sera longtemps encore celle des associations confessionnelles, aussi bien que de toutes celles à buts moraux, en regard du fléchissement moral qui caractérise notre époque.

Et notre conclusion à nous, après ce rapide coup d'œil ? — Tout naturellement celle-ci : Mesdames, lectrices du *Mouvement Féministe*, membres pour la plupart de quelqu'une de nos Sociétés féminines, achetez ce petit volume, lisez-le et faites-le lire autour de vous : vous y trouverez plaisir en même temps que profit, car les traductrices ont su transposer en un français qui n'a rien de « fédéral », au mauvais sens du terme, l'allemand lucide et nerveux de l'original.

E. SERMENT.

CORRESPONDANCE

Bacarest, le 24 novembre 1929.

Chère Mademoiselle Gourd,

Les journaux étrangers viennent de publier une fausse nouvelle concernant ma personne :

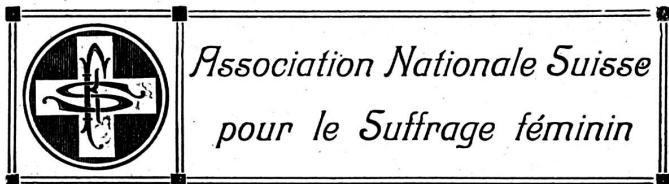
« On annonce le mariage de la princesse Alexandrine Cantacuzène, vice-présidente du Conseil International des Femmes, avec M. Jules Maniù, président du Conseil. »

C'est une invention ridicule et indigne qui ne fait pas honneur aux journaux qui se font l'écho de telles nouvelles erronées, qui servent grandement les intérêts de nos adversaires, et qui peuvent nuire à mes intérêts de famille.

Je vous prie, chère Mademoiselle Gourd, de bien vouloir faire démentir dans votre journal cette nouvelle absurde et m'envoyer un exemplaire avec la rectification absolument nécessaire.

Recevez, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs et de mes remerciements affectueux.

Alex. CANTACUZÈNE.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Une nouvelle Section, encore, vient d'adhérer à l'A.S.S.F. : c'est celle de Bâle-Campagne, forte de 53 membres, dont la présidente est Mme Wolfensberger-Egger, à Liestal. Et en signe de collaboration fraternelle, le Comité nouvellement élu comprend un homme, directeur de banque. La création de cette Section est un résultat direct du Cours de vacances suffragiste, qui a eu lieu l'été dernier à Langenbruck (Jura bâlois).

Saisissons cette occasion pour rectifier une erreur de calcul qui s'est glissée dans notre dernier numéro : ce n'est pas 40 Sections que comprend actuellement l'Association suisse, mais 32 seulement (y compris la Benjamine de Bâle-Campagne), et 42 Sections et groupes, en tenant compte des 11 groupes locaux vaudois. Les Sections de langue française sont au nombre de 14 (soit : Bienne, La Chaux-de-Fonds, Colombier, Delémont, Genève, Le Locle, Moutier, Neuchâtel, Neuveville, Les Ponts-de-Martel, Saint-Imier, Sierre et Vaud), et les Sections de langue allemande au nombre de 18.



Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux et La Tour de Peilz (Vaud),

Décembre 1929

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Nous vous envoyons avec cette circulaire le rapport annuel de l'Alliance, et nous saisissons l'occasion pour vous présenter le nouveau Comité, qui est composé comme suit :

- M^{me} DE MONTET, présidente (Corseaux, Vevey);
- M^{me} MARTIN, secrétaire (La Tour de Peilz).
- M^{lle} QUINCHE, première vice-présidente (Lausanne).
- M^{lle} ZELLWEGER, deuxième vice-présidente (Bâle);
- M^{lle} SCHINDLER, trésorière (Bienne).
- M^{me} CHENEVARD (Genève);
- M^{me} GLAETTLI (Zurich);
- M^{me} JUNOD (Neuchâtel);
- M^{me} LOTZ (Bâle);
- M^{me} METTLER (Saint-Gall).
- M^{lle} STUCKI (Berne).

Vous trouverez dans le rapport les adresses exactes, ainsi que les modifications apportées à la composition de nos Commissions. Nous vous rappelons que nous n'avons pas reçu d'invitation pour l'Assemblée générale de 1930, et serions heureuses d'apprendre qu'on désire que nous nous réunissions dans l'une ou l'autre localité. La question financière pourrait éventuellement être résolue par le Comité central.

A la suite des décisions prises à Hérissau, nous avons entrepris plusieurs démarches :

1^o Nous avons envoyé une motion à la Commission du Conseil National pour le Code pénal, lui demandant de modifier l'article 107 concernant l'avortement légal. D'après cet article, le second médecin obligatoire serait le médecin officiel, ou médecin de district, tandis que nous désirons que ce soit un médecin compétent. Nous estimons qu'un médecin privé serait meilleur juge dans chaque cas particulier qu'un médecin officiel, chez qui l'on pourrait craindre la routine ou le parti-pris.

2^o Nous avons exprimé à M. le Conseiller national Muller la reconnaissance de notre Assemblée pour sa motion concernant la culpabilité de l'homme qui a abandonné une femme enceinte. Nous avons appuyé la motion Muller auprès de la Commission du Conseil National. Nous apprenons que celle-ci vient d'adopter une proposition complémentaire à l'article 184, conçue en ce sens, que sera puni de l'emprisonnement, sur plainte, celui qui abandonnera dans le besoin, ou jettera dans le dénuement une femme qu'il sait avoir enceinte hors mariage.

3^o Le Conseil Fédéral a reçu notre pétition concernant l'ordonnance d'exécution de la loi contre la tuberculose, pétition demandant de prévoir l'obligation d'un contrôle des enfants placés, dans toute la Suisse. Nous lui avons exprimé en même temps le désir des femmes suisses de collaborer à la surveillance des enfants placés.

4^o Il s'est constitué une Commission neutre de femmes, en vue de la propagande pour la votation fédérale de la nouvelle loi sur l'alcool, qui aura lieu au printemps 1930. L'Alliance est représentée fortement dans cette Commission. Vous recevrez sous peu une circulaire à ce sujet, ainsi qu'une liste de conférencières et une feuille de propagande. Nous vous recommandons vivement d'étudier à fond la question si brûlante de la trop forte production d'alcool en Suisse, et des moyens de remédier à ses dangers. La nouvelle loi est, malgré, ses lacunes, un pas décisif en avant; nous ne pourrions pas la voter nous-mêmes, mais il est essentiel d'éclairer l'opinion publique et de prendre position.

En priant instamment nos Sociétés de collaborer à cette œuvre vraiment nationale, nous leur présentons nos vœux de prospérité et nos meilleures salutations.

Pour l'Alliance Nationale de Sociétés Féminines suisses :

La Présidente : A. DE MONTET.

La Secrétaire : F. MARTIN.



A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Genève. — *Union des Femmes.* — Assemblée générale très réussie, malgré un temps épouvantable, que celle qui s'est réunie le 30 novembre dernier. Et réussie aussi malgré la tristesse qu'a forcément répandue la nouvelle annoncée par M^{lle} Gourd, qui présidait, à titre intérimaire, comme vice-présidente de l'Union: celle de la démission de M^{me} Chapuisat de ses fonctions de présidente. Une trop affectueuse sympathie entoure M^{me} Chapuisat dans son cruel chagrin pour qu'il ait été possible d'insister auprès d'elle, mais toutes celles qui ont connu sa souriante bienveillance, l'amabilité de son accueil, sa largeur d'esprit, sa compréhension de toutes les